



Locataire en maison neuve avec ambroisie

Par **pupuce26**, le **25/05/2011** à **08:56**

Bonjour,

Je souhaite avoir votre avis sur notre situation. Nous habitons dans la Drôme. et nous venons d'emménager dans une maison mitoyenne en lotissement qui sont neuve (donc aucun locataire avant, nous sommes les premiers). nous sommes 3 occupants, femme, homme, bébé de 15mois. Etant malade/allergiques depuis notre arrivés (tout les 3), nous avons vu que sur notre parcelle (pas de pelouses et bute non finie) et celle des voisins (non cloturé et grillagé pour le moment) qu'il y avait de l'ambroisie de partout et en grand plant. Je sais que c'est à la charge du locataire mais étant donné qu'en construction c'est à la charge du maitre d'ouvrage de faire la vérification pendant le chantier, et qu'apparemment il n'y a rien eu de fait. peut-on nous retourné contre le propriétaire (c'est à dire l'agence immobilière) ou doit-on chaque locataire faire notre parcelle ? (nous sommes 12.....)

Merci de votre réponse, en esperant que vous aurez compris ma demande !

Bonne journée

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **11:05**

Il faut voir avec la Préfecture et la mairie s'ils ont prévu quelque chose concernant l'ambroisie dans la réglementation locale